
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 22 juin 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1077

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 juin 2022 en ajoutant les points 20.017, 30.008, 50.002, 50.003 et 50.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1078

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Matériaux Paysagers Savaria Itée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de tamiseur à compost et de tracteur chargeur de quatre verges cubes avec opérateur utilisé au complexe environnemental Saint-Michel dans le cadre de l'aménagement du parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 403 010,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19291;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225382013

CE22 1079

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement d'un ponceau du secteur du chalet d'accueil au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 570,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6633;
- 2- d'autoriser une dépense de 21 535,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 11 842,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis-Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1228177002

CE22 1080

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour des services professionnels pour la gestion du Théâtre Outremont couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 pour une somme forfaitaire maximal de 85 380 \$ plus les revenus de location estimés à 125 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant total de 125 000 \$ soit 50 000 \$ en 2022 et 75 000 \$ en 2023;

- 4- d'accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de soutien financier de 410 133 \$ accordé à la Corporation du Théâtre Outremont dans la résolution CA22 160171, pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2022-2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1223205002

CE22 1081

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal pour permettre des travaux de rehaussement des deux petits parvis de l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Jean-Jacques-Olier, situés aux 309 et 311, avenue des Pins Est, et ce, dans le cadre du lot 1 du projet de réaménagement de l'avenue des Pins.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1222891001

CE22 1082

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'entériner l'entente de collaboration 2022-2030 entre la Ville de Montréal et la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP), annoncée lors du Sommet Climat Montréal 2022;
- 2- d'autoriser le directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1228761002

CE22 1083

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente unilatérale de non-divulgence de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada par la Ville de Montréal pour l'obtention de renseignements et de données de nature confidentielle de cette compagnie.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1216678001

CE22 1084

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 17 588,02 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour pallier les dépenses encourues à la suite de la suspension des Week-ends du monde en juillet 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227883002

CE22 1085

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 20 048,77 \$, taxes incluses, de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour la mise à jour du module de rapport d'accident électronique du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) dans le cadre du contrat accordé à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. (CG07 0102);
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1220206002

CE22 1086

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 250 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2022, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de 14 événements dans le cadre du deuxième dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2022;

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET
MÉTROPOLITAINS 2022 (PSES)
Dépôt 2 - 1^{er} mai 2022**

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
<i>Volet 1 : International</i>			
Championnats du monde ISU 2022	Gestion d'événements de patinage de vitesse	25 000 \$	2 %
Championnat international CAMO invitation	Club de plongeon CAMO montreal inc	7 000 \$	15 %
Série mondiale de paratriathlon	Triathlon International de Montréal	25 000 \$	10 %
Escalade - événement international - Jackalope 2022	Association des sports d'action	20 000 \$	11 %
<i>Volet 2 : National</i>			
Challenger Celtique 2022	Le Club de Volleyball Celtique	4 000 \$	15 %
Essais pour les championnats du monde Junior et Nationaux haut vol	Club de plongeon CAMO Montréal inc	3 750 \$	15 %
Festival national junior de plongeon 2022	Plongeon Canada	8 500 \$	5 %
<i>Volet 3 : Métropolitain</i>			
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect	5 000 \$	15 %
Classique de course à pied de Montréal-Nord	Club de Natation de Montréal-Nord	7 500 \$	16 %
Demi-Marathon Bonneville de Lachine	Club de Course à Pied Lachine-Dorval	15 000 \$	8 %
FlyAway	Lomomba Basket	8 000 \$	15 %
Les championnats d'athlétisme de l'île de Montréal 2022	RSEQ Montréal	6 000 \$	15 %
On court Montréal	On court Montréal	7 500 \$	15 %
Triathlon Esprit de Montréal	ISM Sports Association Inc.	15 000 \$	3 %

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1228816002

CE22 1087

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 85 000 \$ à l'organisme MAI - Montréal arts interculturels, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM), pour la réalisation en 2021-2022 de son programme d'accompagnement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1229561001

CE22 1088

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Fierté Montréal (CE21 1059) afin de réajuster le soutien financier à 67 757 \$ au lieu de 117 100 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1229526002

CE22 1089

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 33 000 \$ au Réseau de la communauté autochtone à Montréal, afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1224784005

CE22 1090

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 30 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 100 000 \$ à l'Association des festivités culturelles des Caraïbes pour l'organisation de la 47^e édition du défilé de la Carifesta qui se déroulera le 2 juillet 2022;
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227317017

CE22 1091

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'intervention de la Ville à l'acte d'hypothèque de Vilavi Québec (l'Organisme) par laquelle la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire en faveur de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, prêteur principal de l'Organisme relativement à l'immeuble situé au 1610-1612, rue Saint-André, à Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque entre l'Organisme et la Caisse d'économie solidaire Desjardins, à titre d'intervenant, pour et au nom de la Ville, conditionnellement à ce que les conditions prévues au présent sommaire soient respectées.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1218309004

CE22 1092

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 2 011 089 \$ à Ateliers Angus, pour les ateliers 2022 et 2024, pour la réalisation du volet 2 et du volet 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1228383008

CE22 1093

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 10 300 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Hébergement jeunesse le Tournant pour la réalisation d'un projet de 28 unités dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire dont le mandat est de faire toutes les démarches requises relativement aux garanties hypothécaires en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1229499003

CE22 1094

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;
- 2- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour coordonner la mise en œuvre de cette entente;
- 3- d'autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire des dépenses et des revenus du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour les années 2023 à 2025, afin de mener à bien la réalisation du projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1226924001

CE22 1095

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la signature de la permission de voirie entre le ministère des Transports du Québec et le Réseau de surveillance de la qualité de l'air pour utiliser un terrain afin d'installer une station de qualité de l'air proche d'une autoroute.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1228247003

CE22 1096

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à prolonger l'emphytéose pour l'immeuble sis au 2310, rue Bercy avec les Habitations Ste-Marie inc. jusqu'au 31 décembre 2060, en poursuivant l'indexation de la rente telle que décrite dans l'actuel bail emphytéotique;
- 2- d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à prolonger l'emphytéose pour l'immeuble sis au 4650, rue Hochelaga avec les Résidences Hochelaga-Aird inc. jusqu'au 31 décembre 2060, en poursuivant l'indexation de la rente telle que décrite dans l'actuel bail emphytéotique.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1220845001

CE22 1097

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le don de 15 bonsaïs et de 8 pots japonais pour bonsaïs de la collection de feu M. Serge Robidoux pour le Jardin botanique de Montréal;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts sur le revenu au nom de M. Serge Robidoux au responsable de sa succession d'une valeur totale de 72 420,81 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1226312003

CE22 1098

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, Mme Marie-Yan Cyr, à titre d'administratrice et M. Jean Talbot à titre d'administrateur, et ce, pour une période de deux ans;
- 2- de renouveler le mandat à titre d'administratrice et d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal de Mme Julie Chaurette, M. Fabien Cournoyer et Mme Marie-José Roux Fauteux, et ce, pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1220845002

CE22 1099

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 40 750 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 40 750 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1220348003

CE22 1100

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 110 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Sonnet Insurance Company c. Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Cainnech Lussiaà-Berdou du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, le chèque suivant :
 - le paiement du montant de 110 000 \$ à l'ordre de *Lavery, de Billy en fidéicommiss*;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1226250004

CE22 1101

Vu la résolution CA22 16 0171 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 7 juin 2022;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229203007;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 261 753 \$ vers l'arrondissement d'Outremont en 2023, pour la réalisation de la programmation culturelle 2022-2023 de la Corporation du Théâtre Outremont.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1229203007

CE22 1102

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal pour le groupe des cols blancs;
- 2- d'autoriser conjointement la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des finances de déterminer, au besoin, le niveau des marges pour écarts défavorables et la fréquence des évaluations actuarielles pour le régime de retraite des fonctionnaires.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1220314001

CE22 1103

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., Chapitre P-1), l'ordonnance numéro 10 jointe au présent dossier décisionnel autorisant la vente de produits glacés par triporteurs par l'organisme le Café des Amis dans le parc du Mont-Royal, du 23 juin au 31 octobre 2022 et du 1^{er} mai au 31 octobre de 2023, 2024 et 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1229151002

CE22 1104

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la poursuite de l'optimisation du modèle organisationnel du Service des technologies de l'information (TI);
- 2- d'autoriser la création de deux nouvelles directions, à la suite de l'abolition d'une direction existante;
- 3- de créer deux postes de directeurs à la suite de l'abolition d'un poste de directeur et d'un poste de chef de section existants au Service des TI.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1224064001

CE22 1105

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Lucie Careau à titre de directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité dans l'échelle salariale 2022 - FM13 (159 727 \$ - 199 662 \$ - 239 592 \$), à compter du 22 juin 2022 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1225904002

CE22 1106

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Mélissa Paquin à titre de directrice relations de travail et négociatrice en chef au Service des ressources humaines dans l'échelle salariale 2022 - FM11 (134 260 \$ minimum - 167 828 \$ maximum normal - 201 395 \$ maximum mérite), à compter du 22 juin 2022 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaine à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1228451001

CE22 1107

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Francine Fortin à titre de directrice du Service de la stratégie immobilière, dans la fourchette salariale FM 11 (134 260 \$ - 167 828 \$ - 201 395 \$), à compter du 25 juin 2022, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1228529001

CE22 1108

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2018 - Collectivité montréalaise - Sommaire ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227507001

CE22 1109

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document intitulé « Reddition de compte du Plan climat - Année 2021 ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1227534001

CE22 1110

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan 2020 du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 ainsi que les bilans 2019-2020 et 2020-2021 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1228910001

Levée de la séance à 10 h 10.

70.001

Les résolutions CE22 1077 à CE22 1110 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville